



FORMATION DES ÉDUCATEURS



SOMMAIRE

◆	Le mot du Directeur Technique National	p. 2
◆	Encadrement bénévole	p. 3
◆	Encadrement à titre rémunéré	p. 4
◆	Le Brevet Fédéral animateur	p. 6
◆	Le Brevet Fédéral Moniteur	p. 8
◆	Le Brevet Fédéral Educateur	p. 10
◆	Les autres formations	p. 15
◆	Les financements possibles	p. 16
◆	Les modalités d'inscription	p. 17
◆	Les tarifs de la formation <i>(joint en annexe)</i>	p. 18
◆	Propositions d'hébergement et de restauration	p. 22
◆	Les fiches d'inscription <i>(jointes en annexe)</i>	p. 25
◆	Calendrier des sessions de formation <i>(joint en annexe)</i>	p. 27

Le développement du sport motocycliste est conditionné par un engagement de la Fédération dans quatre secteurs prioritaires qu'il convient de renforcer et promouvoir simultanément :

- la multiplication et l'amélioration de la qualité des organisations compétitives ou des manifestations de loisirs sportifs,*
- l'amélioration permanente des filières d'accès au sport de haut niveau,*
- le développement et la structuration de la pratique encadrée dans les moto-clubs par des éducateurs qualifiés pour l'accueil de nouveaux publics, en toute sécurité, à l'image des Ecoles Françaises de Motocyclisme,*
- l'amélioration de la qualité des formations proposées et un éventail de diplômes pour une activité bénévole ou professionnelle selon les objectifs et les aptitudes de chacun.*

La F.F.M. est donc particulièrement attachée à développer son réseau d'éducateurs sportifs qualifiés et multiplie les formations pour répondre aux attentes du plus grand nombre.

Le marché de l'emploi sportif est en plein essor. Les parents sont de plus en plus exigeants et rigoureux dans le choix des activités pratiquées par leurs enfants. L'offre sportive est de plus en plus concurrentielle. Il convient aujourd'hui plus que jamais de promouvoir des activités de qualité, où la qualification et la permanence de l'encadrement sont gage de sérieux, de respect des règles de sécurité et d'environnement sans exclure l'aspect ludique et le plaisir de pratiquer en toute convivialité.

Vous désirez vous investir occasionnellement et bénévolement dans votre club, vous souhaitez faire de l'enseignement du sport motocycliste votre métier, vous voulez transmettre votre expérience et votre passion de la moto ou du quad : vous trouverez dans ce document la solution adaptée à vos attentes. L'ensemble des formations que la fédération vous propose y est détaillé ainsi que les tarifs, les conditions d'inscription. Le calendrier est joint en annexe de ce guide.

Philippe THIEBAUT,
Directeur Technique National.

ENCADREMENT A TITRE BENEVOLE

Activités moto et quad

Les brevets fédéraux

Brevet fédéral d'Animateur

- Animation de séances de découverte et d'initiation avec des machines d'une puissance inférieure à 7cv avec embrayage automatique,
- Validation du niveau guidon de bronze avec habilitation régionale,
- Encadrement des rencontres d'approche sportive.

INITIATION ET SECURITE



Brevet fédéral de Moniteur

- Prérogatives du brevet fédéral d'animateur
- Encadrement des séances éducatives avec des machines d'une puissance inférieure à 34cv,
- Validation de tous les niveaux de guidon avec habilitation régionale et du CASM,

AUTONOMIE ET ACQUISITION TECHNIQUE



Brevet fédéral d'Educateur

- Prérogatives du brevet fédéral de moniteur
- Encadrement des séances éducatives quelle que soit la puissance des machines
- perfectionnement sportif.

PERFECTIONNEMENT

Encadrement des activités motocyclistes en centres de vacances ou de loisirs (colonies, centres aérés), voir « *les autres formations* » (page 15).

ENCADREMENT A TITRE REMUNERE

Pour l'encadrement des balades et randonnées vertes en quad à titre rémunéré, voir « *les autres formations* » (page 15).

ENCADREMENT A TITRE BENEVOLE

Activités moto et quad

Formations aux brevets fédéraux

Brevet fédéral d'Animateur

- Animation de séances de découverte et d'initiation avec des machines d'une puissance inférieure à 7cv avec embrayage automatique,
- Validation du niveau guidon de bronze avec habilitation régionale,
- Encadrement des rencontres d'approche sportive.
- Co-encadrement des activités éducatives avec des machines d'une puissance supérieure ou égale à 7cv, sous la responsabilité et la présence d'un breveté Educateur FFM ou d'un BEES 1°moto.

INITIATION ET SECURITE

Brevet fédéral de Moniteur

Brevet fédéral d'Educateur

BREVET FEDERAL ANIMATEUR FFM

Qualification permettant de proposer toute activité de découverte et d'initiation moto ou quad.
Formation obligatoire pour l'accès à la formation du Brevet Fédéral Moniteur FFM

prerogatives	<p style="text-align: center;">ACTIVITES D'ENCADREMENT SANS REMUNERATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de séances de découverte et d'initiation avec des machines d'une puissance inférieure à 7cv avec embrayage automatique, - validation du niveau guidon de bronze avec habilitation régionale, - encadrement des rencontres d'approche sportive, - co-encadrement des activités éducatives avec des machines d'une puissance supérieure ou égale à 7cv, sous la responsabilité et la présence d'un breveté Educateur F.F.M. ou d'un BEES 1° moto.
Niveau requis	<ul style="list-style-type: none"> - pratiquer régulièrement la moto en tout terrain ou le quad - présentation d'un palmarès (classement final à un championnat régional ou national attesté) ou d'une attestation de niveau technique établie par un Conseiller Pédagogique dans votre spécialité
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - être âgé de 18 ans - être en possession d'une licence F.F.M. compétition ou entraînement (au moins 15 jours avant le début du stage) - fournir l'extrait du casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois exempt de toute mention
contenu	<ul style="list-style-type: none"> - les règles de sécurité, - approche d'une pédagogie appliquée à l'animation au sport motocycliste, - les notions de l'accueil des débutants, - mise en application pratique sous forme de séances pédagogiques
Organisation	<p>La formation Animateur F.F.M. est encadrée par un formateur F.F.M. titulaire du Brevet d'Etat et désigné par la Direction Technique Nationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 h soit 5 jours de formation (du lundi 9h00 au vendredi 19h00 y compris en soirée sauf le vendredi) ou 2 week-ends (du vendredi 9h00 au dimanche 19h00, y compris en soirée -1^{er} week-end-, du samedi 9h00 au dimanche 19h00, y compris en soirée -2^{ème} week-end-) - 20 heures minimum de stage en situation sous l'autorité d'un Breveté d'Etat ou Conseiller Pédagogique. - rédaction de 3 séances pédagogiques différentes à l'issue du stage en situation
Tarif (hors hébergement) Session en semaine Session en week-end Calendrier des sessions	Voir fiches annexes
Évaluation	En contrôle continu (fiches de préparation de séance, conduite des séances)
Condition de délivrance du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire de la formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1) - Avoir satisfait aux critères d'évaluation du stage d'Animateur FFM et après : - réception du rapport de stage pédagogique - avis du Conseiller Pédagogique
validité	Qualification acquise à vie. Sous réserve d'être titulaire d'une Licence FFM (quel que soit le type) de l'année en cours accompagnée de la carte de qualification (délivrée avec le diplôme).

ENCADREMENT A TITRE BENEVOLE

activités moto et quad

Les brevets fédéraux

Brevet fédéral d'Animateur

Brevet fédéral de Moniteur

- Prérogatives du brevet fédéral d'animateur FFM,
- Encadrement des séances éducatives avec des machines d'une puissance inférieure à 34cv,
- Validation de tous les niveaux de guidon avec habilitation régionale et du CASM,
- Co-encadrement des activités éducatives avec des machines d'une puissance supérieure ou égale à 34cv sous la responsabilité et la présence d'un breveté Educateur F.F.M. ou d'un BEES 1°moto

AUTONOMIE ET ACQUISITION TECHNIQUE

Brevet fédéral d'Educateur

BREVET FEDERAL MONITEUR FFM

Qualification permettant une acquisition technique en Quad, T.T. Trial, Vitesse et conduisant à l'autonomie
Formation obligatoire pour l'accès à la formation du Brevet Fédéral Educateur FFM

prerogatives	<p style="text-align: center;">ACTIVITES D'ENCADREMENT SANS REMUNERATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prérogatives du Brevet Fédéral Animateur FFM, - Encadrement des séances éducatives avec des machines d'une puissance inférieure à 34cv, - Validation de tous les niveaux de guidon avec habilitation régionale et du CASM, - Co-encadrement des activités éducatives avec des machines d'une puissance supérieure ou égale à 34cv sous la responsabilité et la présence d'un breveté Educateur F.F.M. ou d'un BEES 1° moto
Niveau requis	<ul style="list-style-type: none"> - pratiquer régulièrement la moto en tout terrain ou le quad - présentation d'un palmarès (classement final à un championnat régional ou national attesté) ou d'une attestation de niveau technique établie par un Conseiller Pédagogique dans votre spécialité
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire du Brevet Fédéral Animateur F.F.M. et avoir reçu l'aval du formateur pour la poursuite du cursus, - être en possession d'une licence F.F.M. compétition ou entraînement (15 jours avant le début du stage) - fournir l'extrait du casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois exempt de toute mention
contenu	<p>1/ Approfondissement pédagogique Méthodologie de construction d'une séance L'activité motorisée et l'approche ludique (Quad, T.T. Trial, Vitesse) Mise en application pratique sous forme de séances pédagogiques.</p> <p>2/ Approche transversale des disciplines moto (Quad, T.T., Trial, Vitesse) Définition d'une logique interne des activités motorisées Mise en application pratique sous forme de séances pédagogiques.</p>
Organisation	<p>La formation Moniteur F.F.M. est encadrée par un formateur F.F.M. titulaire du Brevet d'Etat et désigné par la Direction Technique Nationale.</p> <p>1/- Unité de formation pédagogique : 35 h 5 jours de formation (du lundi au vendredi)</p> <p>2/- Unité de formation technique : 35 h 5 jours de formation (du lundi au vendredi)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 heures de stage en situation sous l'autorité d'un Breveté d'Etat ou d'un Conseiller Pédagogique
Tarif (hors hébergement)	Voir fiches annexes
Calendrier des sessions	
Evaluation	En contrôle continu (fiches de préparation de séance, conduite des séances)
Condition de délivrance du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir satisfait aux critères d'évaluation du stage moniteur FFM et après : - réception du rapport de stage pédagogique - avis du Conseiller Pédagogique
validité	Qualification acquise à vie. Sous réserve d'être titulaire d'une Licence FFM (quel que soit le type) de l'année en cours accompagnée de la carte de qualification (délivrée avec le diplôme).

ENCADREMENT A TITRE BENEVOLE
activités moto et quad

Les brevets fédéraux

Brevet fédéral d'Animateur



Brevet fédéral de Moniteur



Brevet fédéral d'Educateur

- Prérogatives du Brevet Fédéral Moniteur FFM,
- Encadrement des séances éducatives quelle que soit la puissance des machines, - perfectionnement sportif des pilotes.

PERFECTIONNEMENT

BREVET FEDERAL EDUCATEUR FFM

Capacité de concevoir et organiser, dans le cadre d'un club, des séances de perfectionnement sportif.
Formation obligatoire pour l'accès à l'examen final du BEES.

Prerogatives	<p style="text-align: center;">ACTIVITES D'ENCADREMENT SANS REMUNERATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prerogatives du Brevet Fédéral Moniteur FFM, - Encadrement des séances éducatives quelle que soit la puissance des machines, - Perfectionnement sportif des pilotes.
Niveau requis	- justifier de ses connaissances du sport motocycliste (moto ou quad) et de son expérience dans ce domaine
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire du Brevet Fédéral Moniteur F.F.M. et avoir reçu l'aval du formateur pour la poursuite du cursus, - être en possession d'une licence F.F.M. compétition ou entraînement (15 jours avant le début du stage) - fournir l'extrait du casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois exempt de toute mention
Contenu	<p>UF1 : Technique et Pédagogie appliquée à l'enseignement de la moto : 160 h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Descriptif et analyse des fondamentaux des principales techniques du sport motocycliste en Trial, Tout Terrain (moto ou quad) et Vitesse Mise en application dans les séances pédagogiques <p>UF2 : Mécanique, réglementation sportive et sécurité : 40 h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description et fonctionnement des différents ensembles mécaniques - Etude et application de la réglementation technique Etude réglementation sportive et règles de sécurité lors des épreuves et manifestations motocyclistes <p>UF3 : Entraînement sportif : 120 h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la performance dans les différentes disciplines en tenant compte des composantes physiologique, psychologique et technique <p>UF4 : Organisation de manifestations motocyclistes pour des publics divers : 40 h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement institutionnel (collectivités locales, pouvoirs publics) - Formation à l'organisation d'événements : élaboration de dossiers, gestion budgétaire, fonctionnement, sensibilisation aux différents publics.
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - La formation Educateur F.F.M. est encadrée par un formateur F.F.M., titulaire du Brevet d'Etat et désigné par la Direction Technique Nationale (UF1 – UF3) et des spécialistes des thèmes abordés pour les UF2 et UF4. - 360 heures (9 semaines) de formation réparties en 4 modules de formation (voir ci-dessus) plus 100 heures de stages en situation sous contrôle pédagogique
Tarif (hors hébergement)	Voir fiches annexes
Calendrier des sessions	
Evaluation	En contrôle continu lors des 4 UF (préparation et conduite de séances, devoirs écrits,...)
Stage pédagogique en situation	<ul style="list-style-type: none"> - Après obtention de l'UF2, participation à une compétition en qualité de commissaire de piste (10 heures) et participation à une compétition en qualité de commissaire technique (10 heures) - Après validation des 4 UF, stage pédagogique de 80 heures en fonction d'un thème défini en accord avec le responsable de la formation, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage.
Condition de délivrance du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé son stage en situation d'une durée de 100 h, - Avis du Conseiller Pédagogique
validité	Qualification acquise à vie. Sous réserve d'être titulaire d'une Licence FFM (quel que soit le type) de l'année en cours accompagnée de la carte de qualification (délivrée avec le diplôme).

ENCADREMENT A TITRE REMUNERE

Encadrement à titre rémunéré :

Une nouvelle architecture des certifications professionnelles pour l'encadrement du sport motocycliste a été rendue nécessaire suite à la suppression du BEES 1^{er} degré par le Ministère des sports à compter du 31/12/2012 (les personnes qui en sont titulaires conservent leur BEES et les prérogatives qui y sont attachées).

Il est donc créé :

- Un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Initiateur en motocyclisme », qui vise des emplois saisonniers pour les activités des activités d'initiation tout terrain ou de roulage sur circuit. Ce CQP, validé par le Ministère des sports, est en cours d'instruction auprès du Ministère chargé du travail.
- Un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS) pour les emplois permanents et les activités de perfectionnement sportif. L'arrêté de création du DE JEPS est paru le 28 avril 2011.
- Un Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS) pour l'encadrement du Haut Niveau. L'arrêté de création du DE JEPS est paru le 28 avril 2011.

Niveaux	Education Nationale	Brevets d'Etat	Diplômes d'Etat	Certifications professionnelles
I	Doctorat Master	(BEES 3°)		
II	Licence	(BEES 2°)	DES JEPS	
III	BTS DEUG		DE JEPS	
IV	BAC	BEES 1°		CQP
V	CAP-BEP			

Les formations conduisant à l'obtention de ces diplômes seront organisées par des organismes de formation indépendant

Au 15 février 2012, les dates des premières formations de ces diplômes ne sont pas connues.

Dès parution, une information sera publiée sur le site www.ffmoto.org , rubrique « Diriger/encadrer » puis « éducateurs moto ».

Guide de randonnée :

Dans le domaine de la randonnée, le CQP « Guide de véhicules terrestres motorisés à guidon », option quad a été renouvelé.

Une nouvelle option « moto verte » est en cours d'instruction auprès du Ministère des sports.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site www.ffmoto.org , rubrique « Diriger/encadrer » puis « guide randonnée »

LES AUTRES FORMATIONS

➔ L'ENCADREMENT DES ACTIVITES MOTOCYCLISTES EN CENTRE DE VACANCES OU DE LOISIRS (COLONIES, CENTRES AERES,...)

Les personnes en charge de l'encadrement d'activités en moto ou quad de moins de 50cc sur terrain clos au sein de CVL (Centres de Vacances et de Loisirs) doivent être titulaires :

- d'un BAFA assorti de la qualification complémentaire « activités de loisirs motocyclistes »
- ou d'un diplôme ouvrant droit à l'encadrement en Centre de Vacances ou de Loisirs et d'un Brevet Fédéral FFM d'Animateur,
- ou d'un BEES 1^{er} degré option motocyclisme.

Le BAFA et la qualification complémentaire « activités loisirs motocyclistes » sont délivrés par des associations à vocation nationale agréées des services de la Jeunesse et d'Education Populaire et bénéficiant d'une habilitation générale délivrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Une habilitation partielle peut être délivrée par la DRDJS. Pour tout renseignement, s'adresser à la DDJS de son lieu de résidence.

➔ L'ENCADREMENT DE BALADES ET RANDONNEES VERTES EN QUAD

L'encadrement à titre rémunéré des balades en quad relève d'une profession réglementée (code du sport) et est soumis à la possession d'un diplôme reconnu par l'Etat.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2008, seuls les diplômes d'Etat (BEES option motocyclisme ou BPJEPS « Sport Automobile » assorti d'une mention complémentaire) permettaient de répondre à cette obligation réglementaire. Depuis le 1^{er} juillet 2008, le Certificat de Qualification Professionnelle « Guide de Véhicules Terrestres Motorisés (VTM) à guidon », option quad ouvre également droit à l'encadrement des balades randonnées quad à titre rémunéré.

Pour tout renseignement : FFM – Service Développement et Formation – e-mail : phebert@ffmoto.com

LA CARTE DE QUALIFICATION

Vous êtes titulaire d'un Brevet Fédéral ou d'Etat option motocyclisme, vous souhaitez encadrer une activité moto dans le cadre des structures FFM, vous devez être en possession de la carte de qualification assortie d'une licence FFM, en cours de validité, quel que soit le type.

La carte de qualification vous est attribuée à vie à l'issue de chaque niveau de formation validé.

En cas de perte ou de détérioration, le service fédéral en charge de la formation des éducateurs vous fournira un duplicata sur demande.

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11.75.411.3575, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

► Les aides à la formation professionnelle

Voici les principaux dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner.

► Si vous êtes en formation initiale à la recherche d'une première qualification professionnelle (conditions particulières et moins de 30 ans)

Coût des formations prises en charge en partie par le ministère des sports et/ou le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche : réductions des tarifs de formations pour les personnes en formation initiale.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'ANPE, une Mission Locale, la DDJS de votre lieu de résidence.

► Si vous êtes demandeur d'emploi

- Dans le cadre du plan d'aide de retour à l'emploi (PARE), il existe une possibilité d'indemnisation et de prise en charge des frais de formation.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les Assedic, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, votre agence locale pour l'emploi. Il existe aussi un site internet : www.lepare.com

- Si les frais de formation sont normalement à la charge du stagiaire, certains stages ouverts aux demandeurs d'emploi bénéficient d'aides financières. Les stages conventionnés par l'Etat ou la Région et les stages financés par le Fonds national de l'emploi (FNE), le Fonds d'action sociale (FAS) ou le Fonds social européen (FSE), permettent aux stagiaires de bénéficier de tarifs diminués ou de la gratuité du stage. Des aides individuelles peuvent être octroyées par diverses instances ou structures. Il peut s'agir des conseils régionaux, des conseils généraux ou de mairies.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'ANPE, une Mission Locale, la DDJS de votre lieu de résidence.

► Si vous êtes salarié (e)

Vous pouvez suivre une formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou d'un Congé individuel de formation (CIF), se renseigner au près du service du personnel de l'entreprise ou de l'association employeur.

Dans le cas d'un CIF, la formation peut être prise en charge par les fonds paritaires spécialisés, après accord de l'employeur et de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

► Si vous êtes licencié dans une association sportive

Bourse de formation du CNDS (centre national pour le développement du sport).

Pour tous renseignements, s'adresser à la [direction départementale de la jeunesse et des sports](#) de votre lieu de résidence.

Source : site Internet du MSJA (www.jeunesse-sports.gouv.fr)

MODALITES D'INSCRIPTION

Consultez cette rubrique « MODALITES D'INSCRIPTION », pour connaître les formations auxquelles vous avez accès.

1. Une fiche d'inscription par session choisie :

- Si vous désirez vous inscrire à plusieurs formations, photocopiez la fiche d'inscription. Retournez à la F.F.M. une fiche et un règlement par session.

2. Les 3 volets de cette fiche d'inscription.

Pour remplir chacune des fiches, renseignez les zones soulignées d'un trait et cochez les cases correspondantes à vos choix. Au préalable, **lisez attentivement les informations suivantes.**

❖ Volet 1 - Inscription à une session de formation.

- Il doit être adressé au **DTN-Service Formation de la F.F.M.**, accompagné du règlement intégral de la formation par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la F.F.M. pour le BF Animateur F.F.M., le BF Moniteur F.F.M., le BF Educateur F.F.M., au moins 15 jours avant le début de la session accompagné de l'extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire.

- Pour les formations suivantes, le stagiaire doit se munir d'une moto type tout-terrain et de son équipement complet (casque, bottes, gants,...), de sa licence valable pour l'année en cours :

<u>Formation modulaire</u> :	- Brevet Fédéral animateur
	- Brevet Fédéral moniteur
	- Brevet Fédéral éducateur (pour les UF 1 et UF 3)
	- Examen final

- Le nombre de candidatures est limité selon le type de formation :

<u>Formation modulaire</u> :	- Brevet Fédéral animateur:	12 places
	- Brevet Fédéral moniteur :	16 places
	- Brevet Fédéral éducateur :	
	UF 1 :	8 places
	UF 2 :	16 places
	UF 3 :	8 places
	UF 4 :	16 places
	- Préparation Examen final :	minimum 8 candidats
	- Examen final :	minimum 6 candidats, pas de maximum

En cas de dépassement significatif du nombre de candidats pour une session par rapport à la capacité du stage, la F.F.M. prendra en compte l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Il sera proposé aux candidats non retenus de s'inscrire à une autre session du même type dans l'année. Si la date ne convenait pas ou qu'il n'y ait pas d'autre session programmée, il sera procédé à un remboursement intégral des frais de cette formation.

- Si, pour quelque raison que ce soit (sauf cas de force majeure justifiée), vous annulez votre participation à un stage, la somme de 50 € sera retenue sur le remboursement du stage, quelle que soit la formation.

❖ Volet 2 - Réservation de l'hébergement sur le site de la formation.

- Nous avons réservé votre hébergement en pension complète sur le site même de la session,
- Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette prestation, consultez la fiche « propositions d'hébergement » pour chacune des sessions.
- Reportez votre choix sur le volet 2, en précisant la nature et le montant de la prestation choisie.
- **Vous devez transmettre 1 mois avant le début du stage, pour confirmation, ce coupon à l'établissement concerné à l'attention du service stage.**
- **Dès votre arrivée sur le site, vous devez vous acquitter des frais d'hébergement/restauration par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la structure d'accueil.**

❖ Volet 3 - Validation de votre Ligue Régionale de Motocyclisme.

- Vous devrez transmettre ce coupon à votre Ligue, à l'attention du Président, afin que ce dernier valide votre candidature.
- Ce coupon nous sera ensuite transmis par la ligue.
- Si votre candidature ne peut recevoir le visa de la Ligue dans la semaine précédant le début de la formation (après vérification par nos services d'éventuels retards dans la transmission de l'information), nous serions au regret de refuser votre admission en formation. Naturellement les frais de formation vous seront intégralement remboursés.

LES TARIFS DE LA FORMATION

1. Le tableau récapitulatif ci-joint vous informe des tarifs en vigueur pour les différentes sessions 2012
2. Les tarifs des formations modulaire 2012 sont définitifs jusqu'au 31 août 2012.
Tout dossier d'inscription doit être accompagné d'un chèque, correspondant au montant de la formation choisie, à l'ordre de la F.F.M.
3. Afin de vous permettre de suivre les stages dans les conditions les plus favorables, la F.F.M. a réservé votre hébergement en pension complète sur le site même de la formation. Pour rendre cette réservation définitive, vous devez impérativement nous la confirmer à l'aide du volet 2.
Pour connaître les tarifs et autres possibilités, veuillez consulter la fiche « tarifs d'hébergement formation 2011 ».
4. Pour vous inscrire dans l'une de ces formations, vous devez remplir la fiche d'inscription jointe.

INTITULE DE LA FORMATION	PLANNING HEBDOMADAIRE DES FORMATIONS	TARIF DE LA FORMATION	ORGANISME DE FORMATION
FORMATION MODULAIRE			
Brevet Fédéral Animateur FFM (semaine)	Du lundi 9 h au vendredi 19 h, y compris en soirée (sauf le vendredi).	☛ 405 € (candidat individuel) ☛ 305 € (candidat pris en charge par un club)*	F.F.M.
Brevet Fédéral Animateur FFM (week-end)	Du vendredi 9 h au dimanche 19 h, y compris en soirée (1 ^{er} week-end), Du samedi 9 h au dimanche 19 h, y compris en soirée (2 ^{ème} week-end)	☛ 470 € (candidat individuel) ☛ 370 € (candidat pris en charge par un club)*	
Brevet Fédéral Moniteur FFM		280 €	
UF technique		280 €	
UF pédagogique		560 €	
TOTAL			
Brevet Fédéral Educateur FFM			
UF 1	Pour les quatre semaines, du lundi 10 h au vendredi 19 h, puis tous les jours de 8 h 30 à 19 h, y compris en soirée.	600 €	
UF 2	Du lundi 10 h au vendredi 19 h, puis tous les jours de 9 h à 19 h.	180 €	
UF 3	Pour les trois semaines, du lundi 10 h au vendredi 19 h, puis tous les jours de 9 h à 19 h, y compris en soirée.	450€	
UF 4	Du lundi 10 h au vendredi 19 h, puis tous les jours de 9 h à 19 h.	180 €	
TOTAL		1 410 €	
PREPARATION A EXAMEN FINAL DU B.E.E.S.	5 jours du lundi 10 h au vendredi 19 h, puis tous les jours de 9 h à 19 h.	290 €	
EXAMEN FINAL DU B.E.E.S.	3 jours d'examen de 8 h 30 à 18 h.	Pris en charge par la Fédération et le MJS (hors frais d'hébergement et de déplacement).	

* Le règlement de la formation (par chèque) devra être effectué par le club en contrepartie de service rendu par l'éducateur après sa formation.

- En cas d'échec et de réinscription pour le BFA – BFM - BFE, une remise de 25% sur les tarifs de formation sera accordée.

PROPOSITIONS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION 2012

- ◆ Dans le but de faciliter le déroulement de la formation, nous vous proposons un hébergement sur le site de la formation à des tarifs attractifs, vous permettant même d'arriver le dimanche soir ou de rester le week-end dans le cas d'une session dépassant la semaine. Dans ce cas, prévoir un supplément au tarif annoncé.
- ◆ Afin de faciliter le déroulement et l'efficacité des sessions de formation, la F.F.M. a retenu votre hébergement en pension complète pour toute la durée des stages auprès des établissements concernés, selon les prix indiqués dans le tableau ci-dessous.
- ◆ En général, 2 formules sont à votre disposition :
 - pour les formations modulaires, hébergement en pension complète, ou uniquement le(s) repas,
 - pour la formation continue, location de chambre au mois avec restauration en self service.
- ◆ Si ces formules vous intéressent, il suffit de remplir sur votre fiche d'inscription dans la rubrique « *hébergement sur le site* », les options retenues en fonction des dates et plannings des différentes sessions de formations.
- ◆ Vous devez adresser **le volet 2** concernant l'hébergement et la restauration à l'établissement figurant dans le tableau ci-joint, accompagné du règlement de la prestation par chèque bancaire ou chèque postal libellé à l'attention de la structure d'accueil, ou en vous acquittant de cette formalité en début de formation.
- ◆ Pour la formation continue, les tarifs sont indicatifs. Si vous êtes sélectionné, vous confirmerez les modalités d'hébergement souhaitées.
- ◆ Cependant, si vous ne désirez pas bénéficier de cette disposition, il est indispensable, 1 mois avant le début du stage, de retourner **le volet 2** à l'établissement, en cochant la mention « **je ne désire pas bénéficier des prestations** ».

TARIFS HEBERGEMENT FORMATION 2012

	ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL	PRESTATIONS D'HEBERGEMENT/RESTAURATION			
	IDENTIFICATION	JOURNEES EN PENSION COMPLETE			TARIF PAR REPAS
		Durée de la session	(1) tarif journée	(1) tarif pour la semaine	
Yssingeaux (43)	Mr Christian FILLIT 06.83.56.48.17. 04.71.59.79.78.	5 J	32 €	160 € 120€ la ½ pension	11.50 €
Chaulnes (80)	La Tentation Chez Gaby 78 avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES 03.22.83.26.20.	5 j	43,50 €	207.50 €	1/2 pension 33,50 €/J
Saint-Ferréol (31)		5 j		180€ en pension complète	
Paris (75)	Hôtels à proximité	5	Variable selon les prestations		
Cuges les Pins (13)	Domaine des Espèces 13 CUGES LES PINS Fabien DECKER 06.25.05.93.57.	5		Gîte pour 4 personnes à 280 € <u>sans les repas</u>	12 €
Tence (43)	Horizon 3000 Domaine de Montjoyeux Mendigoules - 43190 TENCE Cyril BAYLE 06.89.25.50.28. ou 04.71.59.86.67.	5		133 €	7,50 € le repas
Magnac Laval (87)	L'Age 87190 MAGNAC LAVAL Philippe BAMBAGINI 06.11.73.96.48	5		Au château 250 € Arrivée anticipée le dimanche soir possible	

(1) Tarifs donnés à titre indicatif et sujets à modification, pour les sessions ayant lieu à partir de janvier 2012.
En effet, certains établissements d'accueil réévaluent leurs tarifs de 3 à 5 %.

(2) Nous vous confirmerons les lieux et tarifs d'hébergement dès qu'ils seront connus de nos services. Veuillez nous retourner votre volet 2 afin de connaître les prestations d'hébergement dont vous souhaitez bénéficier.

VOLET 1 A compléter et à retourner à la F.F.M. - Service Formation - 74 avenue Parmentier - 75011 PARIS
 accompagné impérativement du règlement des frais de formation par chèque bancaire ou postal et de la copie de la licence
 valable pour l'année en cours, au plus tard 15 jours avant la session. **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**

1. COORDONNEES DU STAGIAIRE

CIVILITE : Monsieur Madame Mademoiselle N° DE LICENCE : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

NE(E) LE : _____ A : _____ NATIONALITE : _____

TEL mobile: _____ dom. _____ trav.: _____

Fax : _____ e-mail : _____

Adresse : _____

Complément : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

2. PRATIQUE SPORTIVE

discipline moto : _____ nombre d'année(s) de pratique en compétition : _____

meilleure performance : _____ nombre d'année(s) de pratique loisir : _____

3. scolarité

Diplôme obtenu, le plus élevé : _____ dernière classe suivie : _____

4. CHOIX DE LA FORMATION

BF Animateur BF Animateur week-end BF Moniteur

BF Educateur : UF1 UF2 UF3 (pour les titulaires de l'UF1) UF4

Préparation examen final du BEES Examen final du BEES

5. CHOIX DES SESSIONS

Lieu: _____ du _____ au _____ 20 _____

Lieu: _____ du _____ au _____ 20 _____

Lieu: _____ du _____ au _____ 20 _____

Lieu: _____ du _____ au _____ 20 _____

Lieu: _____ du _____ au _____ 20 _____

Lieu: _____ du _____ au _____ 20 _____

Lieu: _____ du _____ au _____ 20 _____

6. RENSEIGNEMENT SUR VOTRE HEBERGEMENT

- Pension complète sur le site à compter du dimanche soir du lundi matin

- Repas sur le site Externe

- J'ai bien noté que selon la formation choisie, je devrai amener ma moto, mon équipement et présenter ma licence valable pour l'année en cours.
- Je joins à mon inscription pour le Brevet Fédéral Animateur FFM, le Brevet Fédéral Moniteur FFM, le Brevet Fédéral Educateur FFM un chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la F.F.M., d'un montant de _____ € correspondant aux frais de formation.
- Pour tout litige, les principes énoncés dans le rappel des modalités d'inscription s'appliqueront (document communiqué conjointement à ma fiche d'inscription).

Fait, à _____ le _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

VOLET 2 *A compléter et à retourner à l'établissement où se déroule la session de formation. Pour l'adresse, consultez la fiche « proposition d'hébergement ».*

1. COORDONNEES DU STAGIAIRE

CIVILITE : Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : _____ PRENOM : _____

NE(E) LE : _____ A : _____

TEL mobile: _____ dom. _____ trav.: _____

Fax : _____ E-MAIL : _____

adresse : _____

complément : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

2. RESERVATION HEBERGEMENT/RESTAURATION

Type du stage : _____ lieu : _____
du _____ au _____ Etablissement : _____

- Je désire être hébergé en pension complète à compter du _____ pendant _____ jours,
au tarif de _____ € par jour, soit un total de _____ €.
- Je désire prendre mes repas sur le site à compter du _____ pour _____ repas,
au tarif de _____ € par repas, soit un total de _____ €.
- Je ne désire pas bénéficier des prestations

• J'ai bien noté que je devrai m'acquitter de mes frais d'hébergement / restauration dès mon arrivée sur le site de formation, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'établissement correspondant.

• Au cas où je ne transmets pas ce bulletin de confirmation à l'établissement, je devrai m'acquitter des frais correspondant à la prestation en pension complète selon le tarif en vigueur (voir la fiche « proposition d'hébergement »).

Fait, à _____ le _____ Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

✂-----

VOLET 3 *Ce volet est à adresser à la Ligue Régionale de Motocyclisme de votre lieu de résidence. La L.M.R. retournera cette fiche complétée de son visa ou de son refus motivé au Service Formation de la F.F.M..*

1. COORDONNEES DU STAGIAIRE

NOM : _____ PRENOM : _____ DISCIPLINE MOTO : _____
N° DE LICENCE : _____

NE(E) LE : _____ A : _____

ADRESSE : RUE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL : _____ PORTABLE : _____ FAX : _____

E-MAIL : _____ MOTO-CLUB : _____

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE : _____

LIEU : _____ du _____ au _____

SIGNATURE DE L'INTERESSE

VISA DE LA L.M.R. *

* Veuillez motiver tout avis négatif ou réservé.

CALENDRIER DES SESSIONS DE FORMATION 2012

Date limite des inscriptions : 15 jours avant le début de la session. Au-delà, inscription possible en fonction des places disponibles

BREVET FEDERAL ANIMATEUR

ZONE	LIEU	DATE	FORMATEUR
CENTRE	YSSINGEAUX (43)	Du 05 au 09 mars 2012	Christian FILLIT
SUD-OUEST	SAINT-FERREOL (31)	Du 12 au 16 mars 2012	Pascal FINOT
SUD-OUEST	SAINT-FERREOL (31)	Du 07 au 11 mai 2012	Pascal FINOT
CENTRE	YSSINGEAUX (43)	Du 21 au 25 mai 2012	Christian FILLIT
CENTRE	TENCE (43)	Du 04 au 08 juin 2012	Cyrille BAYLE
SUD-OUEST	MAGNAC-LAVAL (87)	Du 04 au 08 juin 2012	Philippe BAMBAGINI
SUD-OUEST	SAINT-FERREOL (31)	Du 18 au 22 juin 2012	Pascal FINOT
SUD-OUEST	SAINT-FERREOL (31)	Du 22 au 26 octobre 2012	Pascal FINOT
CENTRE	LE CHAMBON SUR LIGNON (43)	Du 05 au 09 novembre 2012	Christian FILLIT

BREVET FEDERAL MONITEUR

ZONE	LIEU	DATE	FORMATEUR
NORD	CHAULNES (80)	Non déterminé	Nicolas LANGUE
SUD-OUEST	SAINT-FERREOL (31)	du 14 au 25 mai 2012	Pascal FINOT
SUD-OUEST	SAINT-FERREOL (31)	du 26 novembre au 07 décembre 2012	Pascal FINOT

BREVET FEDERAL EDUCATEUR

Dates à déterminer

De nouvelles semaines peuvent être programmées en cours d'année. Consultez le calendrier réactualisé sur www.ffmoto.org rubrique Comment pratiquer/ les éducateurs/ Calendrier des formations.